

Numéro contribution	Nom	Réponse du maître d'ouvrage au procès verbal
1	MOREL Claude	Tous les impacts du projet, et notamment l'aménagement du chemin ou de l'emprise du mât de mesure cités par Mr Morel, sont détaillés dans l'étude d'impact. Concernant l'impact sur la forêt nous vous invitons à consulter en annexe le thème particulier au projet n°3.  De plus, comme détaillé dans la promesse de bail signée avec Monsieur Morel, toutes les emprises du parc éolien, y compris les chemins d'accès, feront l'objet d'une redevance locative annuelle pour les propriétaires des parcelles concernées.
2	BOUVION Jocelyn	En effet, la remise en état des pistes endommagées lors de phase de chantier sera prise en charge par EDPR.
3	VIVIER René	
4	STALTER Arnaud et Patricia	Il n'existe aucune étude scientifique prouvant les effets sur la santé animale cités ci-dessus.  Concernant les arguments cités, nous vous invitons à consulter en annexe : - le thème à caractère général sur l'éolien n°4, - les thèmes particuliers au projet n°1, 4, 10.
5	GINIER Bernard et Danielle / GARNIER Ginette	
6	VALETTE Serge	Se référer à la contribution n°110.
7	BREVET Annick	Nous rappelons au préalable que le parc éolien de Dionay contribue à la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, à la diversification des ressources, ainsi qu'à l'intérêt général par la participation locale d'acteurs territoriaux.  En tant que riveraine future du parc éolien, il est normal que Madame Brevet se pose des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie. Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau de Bourgeonnière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.  Pour plus de précisions sur les sujets abordés ci-avant, nous vous invitons à vous référer aux : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2, - Thèmes particuliers au projet n° 4, 6, 7, 8, 10 et 11
8	NODET Michel	
9	FALCONNET Jean-Marc et COMTE Yvette	
10	ARTHAUD Samuel	Nous rappelons au préalable que le parc éolien de Dionay contribue à la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, à la diversification des ressources, ainsi qu'à l'intérêt général par la participation locale d'acteurs territoriaux.  Pour plus de précisions sur les sujets abordés ci-avant nous vous invitons à vous référer aux : - Thème à caractère général à l'éolien n° 1, - Thème particulier au projet n° 7.
11	LEFEBRE Laurène	L'appellation « terres rares » regroupe un ensemble de 17 éléments chimiques comprenant le scandium, l'yttrium et les 15 lanthanides. L'extraction des oxydes de terres rares se fait majoritairement en Chine, même si des réserves sont également présentes par exemple aux Etats-Unis ou en Inde. Si certaines éoliennes utilisent des « terres rares », les néodimes, pour la fabrication de génératrices à aimants permanents, cette technologie est cependant très rarement utilisée au profit de classiques génératrices bobinées pour des questions de coût. Dans le cadre de l'énergie éolienne, les terres rares sont principalement utilisées en éolien offshore car les éoliennes à aimants permanents peuvent diminuer les besoins de maintenance. Rappelons également que des terres rares sont présentes, en petites quantités, dans la plupart des produits high-tech de notre quotidien : accumulateurs ou moteurs de véhicules électriques ou hybrides, néons, téléphones portables. Si l'extraction et le traitement de terres rares peut présenter des impacts sur la santé et l'environnement, il n'existe aucune étude mettant en évidence un impact sur la santé de l'utilisation des terres rares présentes dans notre quotidien.  Le modèle d'éoliennes envisagé pour le projet éolien de Dionay sera équipé de générateurs bobinés. Il ne comprendra par conséquent pas de terre rare.  Pour les autres sujets évoqués, voir en annexe : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2 - Thèmes particuliers au projet n° 7 et 11.
12	LAMBERT Christian	Nous rappelons au préalable que le parc éolien de Dionay contribue à la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, à la diversification des ressources, ainsi qu'à l'intérêt général par la participation locale d'acteurs territoriaux.  En tant que riverain futur du parc éolien, il est normal que Monsieur et Madame Lambert se posent des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie. Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau de Bourgeonnière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.  Pour plus de précisions sur les sujets abordés, nous vous invitons à vous référer aux : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5, 6 et 10.
13	LAMBERT Guillaume	Nous rappelons au préalable que le parc éolien de Dionay contribue à la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, à la diversification des ressources, ainsi qu'à l'intérêt général par la participation locale d'acteurs territoriaux.  En tant que riverain futur du parc éolien, il est normal que Monsieur Lambert et Madame Coing se posent des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie. Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau de Bourgeonnière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.  Pour plus de précisions sur les sujets abordés, nous vous invitons à vous référer aux : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5, 6 et 10.
14	LAMBERT Stéphane	Nous rappelons au préalable que le parc éolien de Dionay contribue à la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, à la diversification des ressources, ainsi qu'à l'intérêt général par la participation locale d'acteurs territoriaux.  En tant que riverain futur du parc éolien, il est normal que Monsieur Lambert se pose des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie. Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau de Bourgeonnière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.  Pour plus de précisions sur les sujets abordés, nous vous invitons à vous référer aux : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5, 6 et 10.
15	BRET Christiane	Le liste des propriétés concernées par les emprises du projet éolien est détaillée dans la pièce n° 10 du dossier demande d'autorisation « Accords et autorisations ».
16	GIMENEZ Quentin	Pour des réponses détaillées aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1, 2 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 6 et 8.

17	CHETCUTI Yves	<p>Suite aux critiques de M. Chetcuti sur la qualité de l'étude faunistique et la suspicion quant à la compétence et l'indépendance de l'étude réalisée, le bureau Sinergia Sud a souhaité faire une réponse détaillée ci-dessous :</p> <p>L'ensemble des méthodologies de l'inventaire de la faune est décrit de la page 384 à 418 de l'étude d'impact.</p> <p>Les inventaires de terrain ont été réalisés par des experts naturalistes indépendants ayant plusieurs années d'expérience.</p> <p>Les protocoles d'inventaires de terrain utilisés lors cette étude sont ceux validés par la Société Herpétologique de France, le Muséum National d'Histoire Naturelle, la LPO, la Société d Etudes Ornithologiques de France, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères</p> <p>A noter que le nombre de passages pour l'avifaune et les chiroptères est supérieur à celui préconisé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.</p> <p>Le guide de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères « Méthodologie pour le diagnostic chiroptérologique des projets éoliens » de décembre 2012 précise qu'il doit être réalisé au minimum 6 relevés de terrain pour l'inventaire des chauves-souris. Pour le projet de Dionay, il a été réalisé un nombre de 15 relevés de terrain.</p> <p>Concernant le nombre de passages, les experts peuvent réaliser l'inventaire de plusieurs taxons sur une journée du fait que certains inventaires ne se font pas à la même heure de la journée. Par exemple, l'inventaire des passereaux nicheurs diurnes est réalisé très tôt dans la journée, l'inventaire des reptiles peut être réalisé dans l'après-midi et les amphibiens en phase nocturne.</p> <p>Il est mentionné que certaines espèces ont été oubliées par l'observateur comme l'Hypolaïs polyglotte ou la chouette hulotte. Nous vous renvoyons à l'étude d'impact (page 126 à 140).</p> <p>Concernant les oiseaux migrateurs, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, les informations recherchées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la localisation des flux de migration et des axes de déplacement locaux</li> <li>• l'importance des flux migratoires (nombre d'oiseaux par unité de temps)</li> <li>• les hauteurs des vols, en fonction de différentes conditions (météorologie et période journalière)</li> <li>• les zones de haltes possibles, et notamment celles qui présentent des regroupements d'espèces d'intérêt (œdicnèmes, vanneaux, pluviers, grues...)</li> <li>• la diversité spécifique (recherche d'espèces migratrices remarquables) ;</li> <li>• La diversité des comportements migratoires (par exemple l'utilisation des ascendances thermiques par les rapaces et grands voiliers, l'utilisation des combes et paravents naturels pour les passereaux, les voies de passage des oiseaux d'eau, les vols des groupes de pigeons, les haltes des vanneaux, etc.)</li> </ul> <p>Les inventaires ont bien été réalisés conformément au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.</p> <p>A ce jour, il est irréaliste d'atteindre l'exhaustivité de l'inventaire faunistique et ce quelles que soient la pression d'inventaire mise en œuvre et la structure réalisant les inventaires.</p> <p>La totalité des espèces observées a été mentionnée dans l'étude d'impact et aucune recommandation n'a été faite par EDPR sur les espèces à inventorier ou à ne pas inventorier. Au contraire la présence de certaines espèces à enjeu a amené Sinergia Sud à proposer la réalisation de sorties complémentaires sur certains taxons et validé par EDPR.</p> <p>Notre éthique scientifique et technique nous pousse au strict respect des recommandations et cadrages nationaux et régionaux, comme nous le faisons avec l'ensemble de nos clients et sur tous nos projets. Cette éthique a permis d'être signataire de la Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale. Pour des raisons évidentes de pérennité de notre entreprise et de crédibilité vis-à-vis des services de l'état et de nos clients, il est aujourd'hui inconcevable de réaliser nos études autrement et de remettre en cause notre éthique scientifique.</p>
18	LAMBERT Michel / Association Chambaran sans éoliennes industrielles	<p>Pour des réponses détaillées aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1, 2, 3 et 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.</li> </ul>
19	VELA Gerald et 10 propriétaires camping	<p>Comme tous les lieux d'habitation limitrophes et sites touristiques au projet, le hameau de la Gravelière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.</p> <p>Le camping de la Gravelière a été pris en compte dans la pièce n°4 « Cahier de photomontages » via la réalisation d'une coupe topographique concluant à la non-visibilité des éoliennes depuis le camping.</p> <p>Pour plus de précisions, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4 et 5.</p>
20	VALETTE Serge	<p>Le démantèlement des parcs éoliens est couvert depuis 2011 par deux arrêtés qui définissent la mise en œuvre technique de remise en état et les garanties financières à provisionner en cas de défaut de l'exploitant. Monsieur Ludovic Grangeon, membre du collectif stop eole auvergne, est connu pour ses publications à charge sur l'éolien sur le site économie matin.</p> <p>Pour plus de précisions, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 1,</li> <li>- Thème particulier au projet n° 9.</li> </ul>
21	NOCCA Dominique	<p>Pour des réponses détaillées aux sujets abordés ci-avant, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thème particulier au projet n° 11.</li> </ul>
22	DELORME Bernard	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5 et 6.</li> </ul>
23	MONNIER Thiephaine et MOREAU Jean	<p>Pour une réponse détaillée au sujet cité, nous vous invitons à consulter le thème particulier au projet n° 4.</p>
24	BOUJU Philippe	
25	MARNIQUET	
26	MARNIQUET Luc	
27	BOTELLA Eric	
28	BOTELLA Solange	
29	GINIER Renée	
30	GINIER Raymond	
31	MORAND Phillippe	<p>Pour une réponse détaillée au sujet cité, nous vous invitons à consulter le thème à caractère général à l'éolien n° 1,</p>
32	DUCKIT Michel	
33	DUCKIT Ghislaine	
34	MARNIQUET Luc	
35	JOLLAND Marie-Chantal	
36	FREROT Michel	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 4 et 6.</li> </ul>
37	VEYRAND Pierre	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3 et 6.</li> </ul>
38	GARNIER Christian	
39	COUTEAU Brigitte	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2 et 3.</li> </ul>
40	BOUDON	
41	MONIN Marilyn	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général à l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 4 et 10.</li> </ul>

42	SCHWEIGER Patricia et STALTER Arnaud	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1, 2 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5, 6, 9 et 10.
43	NUBLAT Auguste	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général sur l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5 et 10.
44	CARTIER Claude	Comme détaillé dans l'étude d'impact (chapitre XIII.1) page 22, le parc éolien est compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur. En effet, le projet éolien de Dionay est inscrit dans le contexte du PLU de Dionay validé le 27/10/2009. L'intégralité des zones d'implantation se trouve en zone N permettant les équipements d'intérêt public et collectif. L'éolien est ainsi compatible avec ce règlement. De plus, l'avis de la DDT de l'Isère, Service Environnement, en date du 13 mars 2017 confirme cette compatibilité.  Pour les autres thèmes évoqués, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 2, 4, 7, 9, 11 et 12.
45	HERY Pascal	Pour plus de précisions, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2, - Thème particulier au projet n° 6.
46	PRUDHOMME Bernard	Comme détaillé dans l'étude d'impact (chapitre XIII.1) page 22, le parc éolien est compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur. En effet, le projet éolien de Dionay est inscrit dans le contexte du PLU de Dionay validé le 27/10/2009. L'intégralité des zones d'implantation se trouve en zone N permettant les équipements d'intérêt public et collectif. L'éolien est ainsi compatible avec ce règlement. De plus, l'avis de la DDT de l'Isère, Service Environnement, en date du 13 mars 2017 confirme cette compatibilité.  Pour les autres sujets évoqués, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2, 3 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.
47	CHAZAL Joël, SPPEF	« <i>Le volet 5 minimise l'impact paysager en ne mettant ni carte ni photomontage et passe sous silence l'étude de covisibilité avec les trois sites éoliens... »</i> • Nous vous renvoyons aux cartes de visibilité ZVI n°19, 20, 23 et 24 avec la prise en compte de la végétation ou non et des effets cumulés avec les autres projets (pages 122,123,129,130 du volet paysager)  « <i>Le volet paysager de l'étude d'impact dans le dossier 3 est consacré jusqu'à la page 60 à la présentation de ce seul projet...</i> » • Conformément à l'article R. 122-5 du code de l'environnement, l'étude paysagère se déroule en 4 parties : - La première partie est consacrée à l'analyse des composantes du paysage actuel. Elle correspond à l'état initial, avant l'implantation d'éoliennes ; - La seconde partie, « les variantes d'implantation et le projet », traite de l'implantation des éoliennes et de son impact sur le territoire étudié selon différents scénarii d'implantation. L'analyse des atouts et des contraintes pour chaque scénario (croquis, photomontages...) permet de proposer une répartition des éoliennes cohérente avec les caractéristiques du territoire et les sensibilités paysagères. - La troisième partie, « les impacts », traite de la simulation et de la représentation sous forme de photomontages. Ils permettent de caractériser la prégnance visuelle du projet sur les lieux de vie (villages et axes de communication) et les principaux éléments du patrimoine (monuments historiques et sites). L'analyse des impacts s'intéresse d'une part à la perception des éoliennes (effets directs) et d'autre part à tous les travaux connexes qu'engendre la création d'un parc (effets indirects). Les effets cumulés du projet éolien avec tout projet (existant ou en cours de développement) ayant un impact significatif sur les paysages et le patrimoine sont également étudiés (carte des intervisibilités, photomontages...); - La quatrième partie, « les mesures d'atténuation », aborde les mesures visant à éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts résiduels éventuels du projet éolien sur le paysage. Il s'agit de préciser au mieux les aménagements recommandés, plus particulièrement ceux s'agissant de l'insertion des voies d'accès, des aires de levage et des locaux techniques et d'envisager toutes les propositions possibles afin d'exploiter au mieux les retombées positives du projet sur le développement local.  « <i>Dans le dossier 4 « volet paysager » on nous inonde de photomontages... la Côte Saint-André ou les reliefs de la Drôme des collines »</i> • Le choix des prises de vue s'effectue en fonction : - de la qualité des éléments de paysage et des structures paysagères ; - des enjeux et sensibilités mis en avant précédemment et liés à des problématiques de visibilité, co-visibilité, rapport d'échelle, ouverture/profondeur du champ de vision... ; - du degré de reconnaissance et de fréquentation d'un site ;  <i>Flanc du Vercors</i> • PM25 depuis Saint-Nazaire-en-Royans, La Côte Saint-André : PM28, Les reliefs de la Drôme des Collines : PM17, PM18, PM19.  <i>La D20b</i> • la route D20b allant de Roybon PM19 au hameau les Jacques PM1 est cerclée de bois et ne présente aucune visibilité sur le projet. Le PM1 depuis le hameau les Jacques permet de visualiser l'impact cumulé des parcs éoliens.  <i>Effets cumulés</i> • La Forêt de Thivolet (8 éoliennes) et Montrigaud (12 éoliennes) étaient au stade projet et non construits lors de l'étude d'impact, mais ces deux projets ont été pris en compte dans le traitement des effets cumulés page 127 du volet paysager et via des photomontages cumulés (PM1, PM5 et PM20)  « <i>...Qui permet l'accès au village CLASSE de Saint-Antoine l'Abbaye »</i> • Le village de Saint-Antoine l'Abbaye est inscrit au titre du paysage mais non classé. L'ancienne abbaye est classée au titre des Monuments Historiques.
48	M. et Mme DUC	En effet, la parcelle cadastrée 145 section A n° 31 a fait l'objet d'une procédure de transfert dans le domaine privé de la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye (bien sans maître) au titre de l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
49	COUTAZ-REPLAN	Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 6 et 9.
50	Association Vieilles Maisons de France	« <i>Chapelle du cimetière de Saint-Jean le Fromental à Dionay..... »</i> Nous vous renvoyons vers le photomontage PM 8, pages 32 et 33 du cahier de photomontages (pièce n°4 du dossier).  « <i>Ancienne Abbaye de Saint-Antoine l'Abbaye »</i> Nous vous renvoyons vers les photomontages PM 9 à 15, pages 34 à 57 du cahier de photomontages (pièce n°4 du dossier).  « <i>Ainsi pour preuve, toutes les éoliennes culmineront à plus de 700 mètres..., l'étude du projet est donc fausse. »</i> Nous vous renvoyons vers les cartes de visibilité n°19 et 20, pages 122 et 123 du volet paysager (pièce n°3 du dossier), avec la prise en compte de la végétation ou non pour déterminer le bassin visuel des éoliennes du projet de Dionay.  « <i>l'effet cumulatif des 3 autres sites éoliennes... l'étude est fausse, elle ne fait référence qu'à un seul »</i> La Forêt de Thivolet (8 éoliennes) et Montrigaud (12 éoliennes) étaient au stade projet et non construits lors de l'étude d'impact. Cependant, ces deux projets ont été pris en compte dans le traitement des effets cumulés page 127 du volet paysager (pièce n°3) et via des photomontages cumulés (PM1, PM5 et PM20).
51	MOREL Claude	Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général sur l'éolien n° 1, - Thèmes particuliers au projet n° 3, 4, 7 et 12.
52	BERRAMDANE Didier & PERLI Marie-Ange	Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers : - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4 et 8.
53	LEMAIRE Anne-Marie	La description de l'économie du projet éolien de Dionay, et la participation financière des collectivités locales sont détaillées en annexe dans le thème particulier au projet n°7.
54	VIALATTE Pierre-Yves	
55	DESPLANCHES Michel	
56	ZUCKERMANN Daniel	Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 7 et 9.
57	DULONG Jean-Baptiste	

58	MOREL Valérie	<p>1. La promesse de bail à construction est conclue avant la réalisation des études de faisabilité d'un projet. Son objet est de formaliser le consentement du propriétaire pour l'implantation éventuelle et future (i) d'une éolienne et/ou (ii) d'un poste de livraison et/ou (iii) de tout autre équipement nécessaire à l'exploitation d'un futur parc éolien.</p> <p>Le schéma d'implantation et le nombre d'éoliennes définitifs dépendent des études de faisabilité et de l'arrêté d'autorisation délivré.</p> <p>Au stade de la promesse de bail à construction, le projet en tant que tel n'est donc pas figé. Il sera ultérieurement figé lors de la conclusion du bail à construction éventuellement conclu avec le propriétaire.</p> <p>2. En l'espèce, l'exposé préalable de la promesse de bail signée avec Madame Valérie Morel stipule : « Dans le cadre de ses activités, EDPR France projette l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Dionay, comprenant, si possible 5 à 7 éoliennes ».</p> <p>En outre, l'article 6 de la promesse de bail stipule que « le Nu-Propriétaire et l'Usufruitier s'engagent unilatéralement à consentir à EDPR France un bail à construction sur les Emprises [à savoir les parties de parcelles effectivement concernées par l'implantation des éoliennes et effectivement louées ultérieurement au titre du bail] sachant que celles-ci ne seront, comme exposé dans l'exposé préalable, déterminées par EDPR France qu'à mesure de l'avancement du projet, si possible dans les deux (2) ans après la signature du Contrat [à savoir la promesse] et, en tous les cas, au plus tard à la signature du contrat de bail ».</p> <p>Il ressort de ce qui précède que (i) le projet n'était pas figé à la date de signature de la promesse, (ii) la promesse de bail à construction n'a jamais porté engagement d'EDPR de construire un parc éolien de 5 à 7 éoliennes et (iii) a été expressément consentie par Madame Valérie Morel indépendamment du nombre et de la nature des installations susceptibles de venir ultérieurement grever son bien.</p> <p>3. La promesse de bail a donc eu pour seul objet de formaliser, à un stade précoce, le consentement de Madame Valérie Morel pour l'utilisation éventuelle de sa parcelle, dans l'hypothèse où EDPR déciderait d'implanter (i) une éolienne et/ou (ii) un poste de livraison et/ou (iii) tout autre équipement nécessaire à l'exploitation d'un futur et éventuel parc éolien.</p> <p>Madame Valérie Morel n'a donc été ni trompée, ni dupée, ni désinformée, ni manipulée.</p> <p>4. En tout état de cause, il convient de préciser qu'aucune éolienne ne sera implantée sur la parcelle de Madame Valérie Morel. L'implantation des 11 éoliennes n'aura donc aucune conséquence sur la situation de Madame Valérie Morel. De même, aucune mare ne sera créée sur l'une de ses parcelles.</p>
59	PRUDHOMME Bernard	
60	BUCHER Pierre	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 4, 5 et 11.</li> </ul>
61	FREYNE Sylvie	Le projet éolien de Dionay ne se trouve pas sur le périmètre d'un Parc Naturel.
62	FILIPPUTTI Genevieve	<p>En effet, il arrive que les éoliennes soient momentanément consommatrices d'électricité pour les raisons citées ci-haut. En fonctionnement normal, cette électricité est consommée en local sur la production du parc éolien et est d'ailleurs prise en compte dans les calculs de production énergétique présentés dans la demande d'autorisation.</p> <p>En moyenne, sur les parcs éoliens français d'EDPR, cette consommation correspond à moins de 1% de la production totale.</p> <p>Pour les autres sujets évoqués, nous vous invitons à consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 4, 9 et 11.</li> </ul>
63	PRUDHOMME Bernard	
64	ANGELINI Bertrand Marie Nadine	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 7 et 11.</li> </ul>
65	REY Virginie	Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11.
66	MEISSONIER Martine	<p>Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 3.</li> <li>- Thème particulier au projet n° 4.</li> </ul>
67	CARMET Martine	<p>Les accès au parc éolien qui seront aménagés et/ou créés ne seront pas fermés. Ils seront utilisables par tous (promeneurs, forestiers, riverains, ...).</p> <p>Pour les autres sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 3, 5, 6, 7, 8 9 et 11.</li> </ul>
68	VENITIE Anne	<p>Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 7, 9 et 11.</li> </ul>
69	BRET Christiane	Se référer à la contribution n°15.
70	DEJOUX Jacques	<p>Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2, et 3,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4 et 11.</li> </ul>
71	VILLARD Pierre	Pour un réponse détaillé sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 11.
72	DESPLANCHES Michel	Vous trouverez le détail du capital du groupe EDP et de la société EDPR dans le thème n°7 du mémoire « Economie du projet ».
73	BUIS Estelle	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 9 et 11.
74	LAMBERT Madeleine	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5 et 11.</li> </ul>
75	LISON	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 5.
76	Léa	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 5.
77	LAMHAMEDI Lahcen	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 5.
78	ROCHE Chloé	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n°1, 4 et 5.
79	LOCATELLI Joëlle	Pour une réponse détaillée aux sujets cités ci-avant, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n°1, 4 et 5.
80	Thelma	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n°1, 2, 3, 4, 5 et 10.
81	MASERATI Benoit	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 6 et 11.</li> </ul>
82	CARCEL Fernand	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 10.
83	Antonine	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 6.
84	GASCOIN William	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 4, 5 et 7.</li> </ul>
85	Dominique	<p>Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5 et 9.</li> </ul>

86	DOIZON André	<p>L'appellation « terres rares » regroupe un ensemble de 17 éléments chimiques comprenant le scandium, l'yttrium et les 15 lanthanides. L'extraction des oxydes de terres rares se fait majoritairement en Chine, même si des réserves sont également présentes par exemple aux Etats-Unis ou en Inde.</p> <p>Si certaines éoliennes utilisent des « terres rares », les néodimes, pour la fabrication de génératrices à aimants permanents, cette technologie est cependant très rarement utilisée au profit de classiques génératrices bobinées pour des questions de coût. Dans le cadre de l'énergie éolienne, les terres rares sont principalement utilisées en éolien offshore car les éoliennes à aimants permanents peuvent diminuer les besoins de maintenance.</p> <p>Rappelons également que des terres rares sont présentes, en petites quantités, dans la plupart des produits high-tech de notre quotidien : accumulateurs ou moteurs de véhicules électriques ou hybrides, néons, téléphones portables. Si l'extraction et le traitement de terres rares peut présenter des impacts sur la santé et l'environnement, il n'existe aucune étude mettant en évidence un impact sur la santé de l'utilisation des terres rares présentes dans notre quotidien.</p> <p>Le modèle d'éoliennes envisagé pour le projet éolien de Dionay sera équipée de générateurs bobinés. Aucune terre rare ne sera utilisée sur les éoliennes de Dionay.</p> <p>Pour les autres sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 4,</li> <li>- Thème particulier au projet n° 9.</li> </ul>
87	CHAZAL Joël, SPPEF	Se référer à la contribution n°47.
88	REYNAUD Lahcen	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 5.
89	REYNAUD Marie-Odile	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4 et 5.</li> </ul>
90	PAQUIEN Emmanuel	Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers le thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5 et 8.
91	LANGLOYS Noémie	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3 et 8.</li> </ul>
92	VENITIE Anne	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3 et 4.</li> </ul>
93	ROSSETTI Françoise	Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4 et 7.
94	BOUHET Flavie	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4 et 9.</li> </ul>
95	REYNAUD Marie-Odile	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4 et 5.</li> </ul>
96	ANGELINI Bertrand Marie Nadine	Pour un réponse détaillée sur les sujets évoqués, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4, 5 et 7.
97	PAQUIEN Lionel	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10.</li> </ul>
98	LOUBET Didier	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11.</li> </ul>
99	SARTRE Gilbery	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4 et 5.
100	VALETTE Serge	
101	SEGURA André	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4 et 5.</li> </ul>
102	SCIA Ségolène	Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4, 9 et 10.
103	REBENAQUE Marina	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4 et 11.</li> </ul>
104	ESPITALIER Delphine	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1, 2 et 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 11.</li> </ul>
105	FIGUET Nathalie	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème à caractère général sur l'éolien n° 1, 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4, 5 et 9.</li> </ul>
106	CHARVAT Patrick	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 4 et 10.</li> </ul>
107	Stéphanie	
108	CHARVAT Michèle	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 1 et 2,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10 et 11.</li> </ul>
109	REYNAUD Sylvie	<p>Pour un réponse détaillée sur les sujets abordés, nous vous renvoyons vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes à caractère général sur l'éolien n° 4,</li> <li>- Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 11.</li> </ul>
110	VALETTE Serge	<p>• Motivations personnelles</p> <p>En tant que riverain futur du parc éolien, il est normal que Monsieur Valette se pose des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie.</p> <p>Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau de la Gravelière a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.</p> <p>Dès l'état initial, l'étude paysagère a conclu à un enjeu fort de ce hameau vis-à-vis du parc éolien. Le scénario d'implantation retenu a permis de définir un projet cohérent en rapport avec l'échelle du paysage et du relief.</p> <p>Comme détaillé en annexe dans les thèmes particuliers au projet n°4 et n°9, le paysage fait appel à une appréciation très subjective qui est propre à chacun. A ce titre nous avons proposé des mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en œuvre en accord avec les riverains concernés. Concernant le balisage, EDPR est bien sûr particulièrement attentif aux évolutions technologiques en la matière et en fera usage si la réglementation française l'y autorise.</p> <p>Concernant l'étude acoustique, Monsieur Valette se base sur les tableaux de modélisation acoustique hors régulation, qui ne sont bien entendu pas conformes à la réglementation. L'étude acoustique du dossier d'autorisation présente des plans d'optimisation du fonctionnement du parc permettant d'envisager l'implantation d'un parc éolien conforme aux seuils réglementaires (pièce 6.1 du dossier, chapitre 9 « Optimisation du projet »). Ce plan de fonctionnement optimisé correspondra au fonctionnement normal du parc éolien.</p> <p>De plus, de nouvelles mesures seront effectuées après la mise en service des éoliennes. Il s'agira de confirmer, dans le cadre du fonctionnement réel du parc éolien, les résultats des études et de s'assurer ainsi de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur. En cas de non-respect des seuils autorisés, les plans d'optimisation seront renforcés afin de respecter la réglementation.</p> <p>Concernant les craintes d'une dévaluation immobilière, nous vous renvoyons en annexe au thème particulier au projet n°6</p> <p>Concernant les craintes d'un impact sur l'environnement local et régional, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n°5 (tourisme) et n°7 (intérêt économique du projet).</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incohérence de la politique énergétique nationale actuelle</li> </ul> <p>Monsieur Valette s'insurge contre la politique énergétique du gouvernement. Pour plus de détails, nous vous renvoyons en annexe vers les thèmes généraux sur l'éolien n°1 et n°2.</p> <p>Quels que soient le pays ou le continent, les politiques énergétiques sont orientées en considérant les priorités et les enjeux au regard des risques et impacts possibles de chacune de ces mesures, en considérant la triple contrainte que représente l'enjeu énergétique : sécurité d'approvisionnement, coût et bilan carbone.</p> <p>La France, de par son choix historique de développement de la filière nucléaire, dispose d'une électricité moins carbonée que les autres pays européens (avec une moyenne en 2017 de 76 g/kWh). Il convient de rappeler que tous les pays de l'Union Européenne sont engagés dans des démarches de diversification de leur mix énergétique, via le développement de sources de production d'énergies renouvelables faiblement émettrices de CO2. Comme le souligne Monsieur Valette, l'éolien avec un bilan carbone autour de 12-13 g/kWh permet de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Comme expliqué par Monsieur Valette, l'enjeu majeur en termes d'électricité consiste en l'équilibre permanent entre la production et la consommation car l'électricité est difficilement stockable. Comme détaillé en annexe (thème n°1), l'éolien est un moyen de production variable mais planifiable. Il s'intègre donc parfaitement dans le mix énergétique et permet d'améliorer le coût global et le bilan carbone de production d'énergie électrique. Le développement de nouveaux moyens de stockage et d'interconnexion permettra à terme d'améliorer la gestion et la pénétration de nouvelles sources d'énergie et ainsi de réduire d'autant plus l'empreinte carbone de la production d'électricité.</p> <p>Comme présenté dans le thème général à l'éolien n°2, l'éolien, après 15 ans de tarif d'achat ayant permis à la filière de devenir mature et compétitive en termes de coût, est aujourd'hui soumis à un régime d'appel d'offres. Les résultats des derniers appels d'offre en France (65 €/ MWh) et en Allemagne (58 à 62€/MWh) confirment cette tendance.</p> <p>Ainsi l'augmentation de la compétitivité de l'éolien, n'engendrera quasiment plus d'augmentation de la CSPE. A contrario le soutien d'énergies nouvelles (éolien offshore) ou du solaire en toiture reste une priorité politique qui s'inscrit dans la dynamique de la CSPE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démantèlement</li> </ul> <p>S'agissant du démantèlement éolien, il est couvert depuis 2011 par deux arrêtés qui définissent la mise en œuvre technique de remise en état et les garanties financières à provisionner en cas de défaut de l'exploitant. L'éolien est aujourd'hui l'une des rares industries à posséder une réglementation claire quant au démantèlement (pour plus de détails, cf thème n°9 en annexe).</p> <p>EDPR se conformera à la réglementation en réalisant le démantèlement du parc éolien de Dionay à la fin son exploitation.</p>
111	DELORME Bernard & Bernadette	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5 et 6.
112	FEVRE Benjamin SEDI	
113	ROSTAING Clément	
114	GARDETTE Guillaume	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 7.
115	CHECUTI Yves	Se référer à la contribution n°17.
116	KROICHVILI Françoise	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 5
117	KROICHVILI Agnan	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 3, 4, 5, 7 et 9.
118	ESPITALIER Martine	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2, - Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.
119	VALETTE Serge	
120	CARMET Edeline	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 1, - Thèmes particuliers au projet n° 2 et 3.
121	JANIN Pierre	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5.
122	SAINT-ANTOINE-EN-TRANSITION	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 6 et 7.
123	Stéphanie	
124	MIRONIUK Alicia	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5 et 9.
125	LUCE Ariane	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 4 et 5.
126	ALHANATI Robert	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5 et 7.
127	Françoise	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4, 5, 7 et 9.
128	Monique	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 7.
129	ARTHAUD Daniel	En tant que riverain futur du parc éolien, il est normal que Monsieur Arthaud se pose des questions quant aux potentiels impacts des éoliennes sur son cadre de vie. Comme tous les lieux d'habitation limitrophes au projet, le hameau des Jacques a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact, plus particulièrement des études paysagère et acoustique.
		Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 3, 4, 5, 9 et 11.
130	Marc	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5 et 9.
131	Françoise	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4, 5 et 9.
132	CARTA Marguerite	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 4 et 5.
133	GRILLOT Olga	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 4, 5 et 9.
134	Yves	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers les thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2
135	RAWAT Asha	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1, 2 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 11
136	SARTRE Philippe	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thème particulier au projet n° 2.
137	Ariane	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers le thème particulier au projet n° 6
138	Vincent	
139	Christine	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thème particulier au projet n° 2.

140	ARTHAUD Daniel	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 3, 4, 5, 9 et 11.
141	MEYER Marie-Claude	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 6 et 9.
142	CHOSSON Julie	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 1 - Thèmes particuliers au projet n° 2, 4 et 5.
143	VENICIEANNE Anne	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 6 et 9.
144	LPO Isère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones humides En respect de la séquence ERC, les emprises du parc éolien ont été prévues pour éviter la zone humide à Molinie. Une majoration du ratio de compensation forestière n'est donc pas nécessaire.</li> <li>• Etude migration par radar Comme présenté ci-avant, la méthodologie de l'inventaire faunistique est décrite de la page 384 à 418 de l'étude d'impact. Elle est proportionnée à l'enjeu du site et une étude radar n'a pas été jugée nécessaire.</li> <li>• Bibliographie LPO Le bureau d'études en charge de l'étude faunistique a pris contact avec le LPO Isère pour recueillir les données bibliographiques de cette dernière (page 416 de l'étude d'impact).</li> <li>• Définition des enjeux L'ensemble des critères de définitions des enjeux sont décrits dans l'étude d'impact (pages 381 à 418).</li> <li>• Amphibiens L'impact des amphibiens en phase d'exploitation est effectivement faible, car il a pu être observé lors de l'étude que certaines espèces d'amphibiens se reproduisent au niveau des chemins présents ; les retours d'expérience du bureau d'études Sinergia sur des suivis d'amphibiens montrent que les chemins d'accès ne sont pas un frein au déplacement des amphibiens.  Nous renvoyons également à la page 255 de l'étude d'impact car les pistes et les plateformes ne seront fréquentées que de manière ponctuelle et en journée. En effet, ces pistes et plateformes ne seront utilisées que dans le cadre de contrôles et/ou de maintenance et ne sera pas à l'origine de perturbations particulières sur les espèces présentes.</li> <li>• Bridage chiroptères (chauves-souris) En raison de l'activité chiroptérologique ponctuellement modérée en altitude (50 mètres), de l'implantation des éoliennes en milieu forestier, et donc proche des lisières et de la présence d'espèces de haut vol comme le Molosse de Cestoni et la Noctule de Leisler qui ont un enjeu modéré sur le site et/ou à proximité en altitude, des mesures de régulation de l'activité des éoliennes seront mises en place dès la mise en service du parc éolien.  Dans l'objectif de réduire l'impact lié aux risques de collision ou de barotraumatisme des chiroptères avec les éoliennes, il est nécessaire de mettre en place une régulation de toutes les éoliennes. Les paramètres de bridage sont calculés pour chaque période (printemps, été, automne) et les valeurs sélectionnées sont celles pour lesquelles l'abondance cumulée des contacts est de 70 %.  Un suivi de mortalité sera réalisé dès la première année d'exploitation. Si une mortalité est avérée et jugée significative, les paramètres de bridage seront modifiés dès la fin de la première année exploitation.</li> <li>• Distance canopée-pales La recommandation de la SFPEM et d'EUROBATS de respecter une distance minimale de 200 mètres entre la canopée et le bas des pales n'est techniquement pas faisable dès lors qu'on choisit d'implanter un parc éolien en milieu forestier. Dans le choix des variantes (pages 215 à 217 de l'étude d'impact), l'impact sur la faune volante a été un des critères privilégiés, en choisissant un gabarit et une hauteur bout de pale maximisant la distance canopée - bout de pale.</li> <li>• Effets cumulés Les effets cumulés ont bien été analysés de la page 275 à 277 de l'étude d'impact.</li> <li>• Impact par collision sur l'avifaune D'une manière générale, le niveau d'impact a été qualifié pour chaque espèce, à chaque phase du cycle biologique en considérant la patrimonialité, les effectifs observés, le type d'utilisation de la zone par l'espèce, la sensibilité connue de l'espèce envers le phénomène de collision, les mesures d'évitement et de réduction mises en place. Cette méthodologie, en ligne avec les préconisations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de Décembre 2016, aboutit à un niveau d'impact très faible à modéré selon les espèces.  Concernant les busards, l'étude de la LPO (annexe 2 du courrier) conclut que le risque de collision des espèces de busards lors de leurs déplacements en chasse avec des éoliennes peut être considéré comme négligeable. Cette conclusion rejoint celle faite dans l'étude d'impact (page 267).</li> <li>• Oiseaux migrateurs L'effet de barrière est faible sur les oiseaux migrateurs du fait de l'emprise du parc éolien par rapport au front de migration qui est relativement faible et des distances importantes entre les éoliennes (entre 300 et 400 mètres).</li> <li>• Mesures d'accompagnement : création de mares Concernant la mesure d'accompagnement de création de mares et d'ornières forestières, il a bien été prévu un entretien des ornières et des mares à la suite des passages d'écologues. Le coût de la mesure a été évalué au regard des retours d'expérience du bureau d'études en génie écologique et des chantiers gérés par EDPR. Le coût de la mesure ne remet pas en cause l'engagement d'EDPR à réaliser cette mesure.</li> <li>• Absence de mesures compensatoires Aucune mesure compensatoire n'a été proposée du fait d'une incidence résiduelle faible sur l'ensemble des taxons étudiés comme l'étude faunistique l'a démontrée. Les différentes mesures de suivi proposées pourront démontrer le faible impact du projet éolien de Dionay.</li> </ul>
145	CARMET Edeline	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 1, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3 et 11.
146	Elisa	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers les thèmes particuliers au projet n° 4 et 5.
147	CHARVAT Michèle	Pour une réponse détaillée aux sujets cités, nous vous renvoyons vers le thème particulier au projet n° 4.
148	BLIN Jean	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thème à caractère général à l'éolien n° 1, - Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4, 9 et 11.
149	CARTELLIER Céline	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1 et 2 - Thèmes particuliers au projet n° 2, 3, 4, 5
150	LEGER Alain	Pour une réponse détaillée aux sujets abordés, nous vous renvoyons vers : - Thèmes à caractère général à l'éolien n° 1, 2 et 4, - Thèmes particuliers au projet n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11